



**Déclaration Liminaire de la CGT Educ'Action de l'Académie de Nice –  
CHSCTA du 03/11/2020**

En préambule à ce CHSCTA la CGT Educ de l'académie de Nice souhaite donner un point de vue rapide sur les suites de l'assassinat de Samuel Paty.

Ce ne sont pas des policiers dans les écoles qui permettront de résoudre les nombreux problèmes qu'illustrent la mort abjecte de Samuel Paty. Au contraire il faut des personnels soutenus par l'administration quand ils sont aux prises avec des parents intrusifs et des personnels à qui on donne les moyens pédagogiques pour faire reculer l'obscurantisme.

Le 28 octobre le gouvernement annonce un reconfinement après une période de couvre feu.

Un reconfinement particulier qui autorise les gens à aller travailler et rentrer chez eux. Des mesures qui n'ont de sanitaires que le nom.

Si tel avait été le cas, le gouvernement aurait dû ouvrir des lits dans les hôpitaux et embaucher du personnel afin de faire face vraiment au covid 19.

Dans l'EN, le ministère aurait dû anticiper dès le mois de mai une embauche de personnels afin d'accueillir tous les élèves en ½ groupe et respecter ainsi un minimum le protocole sanitaire.

Ainsi, le plan de continuité pédagogique prévoyait depuis début juillet le passage à un accueil des classes sur 3 jours en demi-groupe en cas de "circulation active du virus". Nous y sommes. Or force est de constater que le ministère de l'éducation nationale n'applique même pas ses propres préconisations ! Des injonctions tardives et contradictoires à 48h de la rentrée. La santé des élèves et des personnels est à l'évidence le cadet des soucis de Jean Michel Blanquer et du gouvernement .

La CGT Educ'Action réitère donc ses demandes déjà formulées à plusieurs reprises et en particulier lors de la réunion de vendredi 30 Octobre.

Nous voulons que le rectorat donne des consignes claires aux chefs d'établissement, chefs de services et aux IEN de circonscription pour :

La banalisation des cours pour permettre à l'ensemble des personnels de participer à la mise en œuvre d'un véritable protocole sanitaire renforcé.

La distribution de masques de qualité professionnelle représentant de véritable Equipement de Protection Individuelle au sens du code du travail.

Le dédoublement de chaque classe, ce qui aurait dû être fait dès septembre, afin de respecter véritablement la distanciation physique.

Une clarification concernant le décret relatif aux personnels vulnérables, et à leur situation (ASA...), en application de la décision du conseil d'état.

Une clarification concernant la situation des personnels qui ne peuvent porter le masque pour raisons médicales, il est inacceptable de les laisser en arrêt de travail.

L'annulation de toutes les réunions non indispensables à la vie de l'établissement (école, collèges, lycées) et le passage au distanciel pour toutes les autres.

Sans réponses claires à l'ensemble de ces points, La CGT Education appelle les personnels à utiliser tous les moyens à leur disposition pour faire respecter ces exigences de bon sens sanitaire : registres santé sécurité, saisine du CHSCT, droit de retrait, droit de grève.

Bernard Conte

Laure Guérard-Boushor